

**QUEL EST LE SENS DE L'ENGAGEMENT PATRIOTIQUE
AUJOURD'HUI? HEGEL ET HABERMAS POUR ÉCLAIRER LE CAS
IVOIRIEN¹**

KOUASSI YAO EDMOND

Enseignant-Chercheur
Université de Bouaké (Côte d'Ivoire)

RESUME

Une crise, plus elle dure, se prête à un théâtre où s'essaient toutes les armes, y compris l'arme de l'âme du peuple. Elle est sollicitée sous le mode de l'engagement patriotique, pour sortir de la crise. Mais comme il a ses ambiguïtés, ses masques, le patriotisme dans les têtes et aux mains des peuples qui ne s'en sont guère servis, compliquerait plus qu'il ne chasserait le démon de la division et de la trahison. Cet article est le lieu où sont exposés les visages et les masques du patriotisme, quand il vient au jour dans un espace troublé. Le but ultime recherché est de soutenir et faire passer l'idée suivante : le patriotisme est habitude des peuples saisis par l'*amor patriae* (l'amour de la patrie), le vouloir comme bouée de sauvetage, au lieu de l'inscrire dans le geste de tous les jours du citoyen, ne mène guère à grand-chose.

Mots clés : Âme du peuple, Citoyenneté, Constitution, Démocratie, Droits de l'Homme, Étrangers, Identité nationale, Nationalisme, Patriotisme et Universalité.

ABSTRACT

The more a crisis lasts, the more it sets the scene where all weapons are used, including the soul of the nation. It is solicited in the form of patriotic commitment so as to overcome the crisis. But since it has its ambiguities, its masks, patriotism is in the heads and the hands of the people who did not make use of it, complicating more than ever, how to set apart the demon of separation and treason. The article exposes the faces and the masks of patriotism as it comes to light in a troubled space. Our ultimate goal is to support and set forth the following idea: patriotism is a habit of peoples taken by amor patriae (the love for the country) which does not lead anywhere, whether it is used as a safety nest or inscribed in the every day acts the citizen instead.

Key words : Soul of the People, citizenship, Constitution, Democracy,

human Rights, Foreigner, national Identity, Nationalism, Patriotism, Universalism.

INTRODUCTION

L'État-nation est l'espace public politique au sein duquel la cohésion des peuples d'origines différentes est recherchée, y compris le vivre-ensemble d'individus aux formes de vies et aux croyances différentes. Mais difficile à obtenir est cette cohésion qu'est censé rendre possible le droit chevillé à la volonté *unifiée*² de tous. Ce que le droit objectif ne peut réaliser, à savoir le vivre-ensemble, la disposition d'esprit subjectif le peut-elle ? Autrement dit, peut-on espérer des ressources subjectives (celles du sujet de droit qu'est le citoyen) qu'elles deviennent des maillons forts dans la chaîne des mouvements du droit en vue de l'unité et la cohésion de la cité ? En effet, il n'est pas rare d'attendre, dans les temps troubles, du patriotisme le bonheur de la cité attaquée, agressée, divisée, etc. Fichte, dans son *Discours à la nation allemande*³ l'a voulu ainsi, lui qui écrit, en substance que celui qui ne prendra pas part à la guerre actuelle ne pourra être incorporé au peuple allemand par quelque décret que ce soit.

Sans vouloir retomber dans une forme d'*instrumentalisation de la philosophie de Fichte au profit d'un combat qui, comme le souligne Jean-François Kervégan, ne fut pas vraiment le sien*⁴, il n'est pas inutile de relever que les arguments en faveur de la mobilisation patriotique sont souvent tirés de discours en apparence décentrés des lieux du pouvoir et des zones de turbulence; toute chose qui atteste de l'ambiguïté du discours patriotique et des robinsonnades qui le marquent (honteusement). Comment en sortir, sinon par une démarche qui préconise un patriotisme qui ne soit pas que fils de son temps (I) mais moteur de l'action de tous les temps (II). La nuance est sérieuse, qui minore un engagement patriotique de circonstance et ouvre l'ère du patriotisme constitutionnel, tel que vu par Habermas (III). Amener les peuples à se mobiliser en permanence pour le contenu universel de l'État constitutionnel démocratique, est ce qui est ici sérieusement pensé et visé.

I- LES ENGAGEMENTS PATRIOTIQUES DE CIRCONSTANCE : L'IGNORANCE DU PEUPLE

Naguère seul corps politique *sérieux*⁵ en démocratie, le peuple qui s'articule aux associés pris collectivement, fait montre d'ignorance. Son

engagement en faveur de la démocratie, sa nature, ses valeurs, pour reprendre le titre d'un des ouvrages de Hans Kelsen, laisse largement place à des hypothèses qui le donnent pour manipulé, défiguré, loin de la personne morale des constitutionnalistes, des personnes polies (par les sciences et les arts) des philosophes, etc.

A- Le patriotisme de circonstance

Sous l'expression «*engagements patriotiques de circonstance*», nous rangeons toutes les formes de mobilisation pour la *patrie*⁶, circonscrites à des événements particuliers et souvent gérés sous le mode de la contingence et de l'urgence. Elles ne sont pas de nécessité. Il s'agit pour ainsi dire de mobilisations inhabituelles, liées à des événements ou à des faits jugés dignes d'intérêt, qui sont, pour la plupart, rapportées par les médias et reportées dans la rue.

Dans la rue, la mobilisation patriotique, plus spectaculaire et folklorique, se décline sur les mêmes raisons : événements à effet dévastateur de la patrie, faits violentant la fierté nationale, attaques de la mère patrie, invasion de la terre des ancêtres, guerres de conquêtes et reconquêtes, etc. Mais quand on en vient aux mobilisations extrémistes, il est à craindre des formes de perversion ; l'énergie patriotique débordante pouvant chasser ce que le patriotisme n'exclut pas, et inversement. Seul, alors, un patriotisme perverti peut aller en guerre contre l'autre (fût-il la figure de l'étranger) et démultiplier les risques de dérapage. Ils sont si énormes que l'action ne souffre, dans ce cas, d'aucun délai ! Ne dit-on pas qu'il est des circonstances où le principal est d'agir et rien que cela ?

De plus, rabaisé au rang de simple moyen en vue d'une fin, le patriotisme perdrait de sa pertinence. En fait, vouloir sacrifier à la téléologie, une démarche d'ordre ontologique, n'est-ce pas la dévaluer ?

L'amour pour sa patrie, et ce que une telle disposition d'esprit implique, a fait l'objet d'intéressantes réflexions de la part de philosophes comme Fichte, Hegel, Renan et Habermas. Elles sont fondamentalement *différentes*⁷. En effet, les quatre philosophes jouent de paradigmes variés pour soutenir le devoir de sacrifice suprême pour la patrie dont on est membre. Mais alors que Fichte (Hegel, à un degré moindre), s'accroche à la race, à la religion, à la langue, à l'ethnie, Habermas (plus que Renan) approche le patriotisme à partir de systèmes de reconnaissance abstraits et anonymes en travail dans le droit moderne. Et que Fichte ait cru bon

de valoriser un patriotisme militant manifesté par la figure du brave guerrier, fait bien croire qu'il n'est guère dans l'assurance et la confiance que procure un patriotisme chevillé au droit. Pour lui, *«celui à qui nulle patrie ne se trouve attribuée, il faut le plaindre ; celui qui dispose d'une patrie et dans l'âme duquel le ciel et la terre, l'invisible et le visible s'interpénètrent et parviennent ainsi à créer un ciel réel et consistant, celui-là combat jusqu'à sa dernière goutte de sang pour transmettre intégralement à la postérité ce bien précieux »*.

Alors que le droit moderne cherche à donner une sonorité objective à la patrie, par extension à l'État-nation, fondée sur le contrat d'association d'hommes et de femmes libres, les sonorités fichtéennes du droit, elles, ne s'écartent de la subjectivité du sentiment et de l'éternité (Dieu).

Ramenés à la Côte d'Ivoire, les développements qui précèdent, éclairent sur le rapport, sur fond de passion et de haine, du patriote à l'étranger (du et au patriote). Sur la pente du jeu dangereux des nationalités à forte teneur tribale que Yacouba Konaté semble rejeter en dédramatisant le spectacle des cloisonnements *géographiques*⁹, la Côte d'Ivoire peut-elle être la scène où se joue n'importe quel type de patriotisme ? Bien plus, en l'absence de *«différence effective des cultures des peuples en présence»*¹⁰, la Côte d'Ivoire peut-elle se remettre à la relique d'un patriotisme étroit, à la Fichte ? Même si, comme ailleurs, *«l'État-nation en Afrique, c'est une production des concepts d'Ivoiriens, de Ghanéens, de Guinéens»*¹¹, est-il pour autant dit et écrit que le patriotisme développé en Côte d'Ivoire doit faire peur aux populations de la Guinée, du Ghana, du Burkina Faso vivant en Côte d'Ivoire ?

La série éclairante de questions vise, ici, à exprimer que les patriotismes que promeuvent les États-nations ne devraient pas regarder que de l'intérieur, l'extérieur étant bel et bien la condition de l'intérieur, et inversement. La vie du concept est non seulement intérieure, mais aussi extérieure, dirait Hegel. Les concepts d'Ivoirien, de Ghanéen, de Guinéen, s'ils se répètent dans leur mode de production (intérieure), devraient tendre à transformer en odyssée victorieuse leur dé-territorialisation (dépassement), qui en fait, est une re-territorialisation (conservation) au seuil de l'intégration (démocratique) post-nationale.

En attendant la pratique (intérieure et extérieure) du concept qui (en) conjure ce qui n'est pas de lui, il est loisible de toucher du doigt les problèmes liés à la gestion de la pluralité en tant que telle, d'une part, et,

ceux générés par la crise en tant que crise de la cohésion nationale, d'autre part ; problèmes qui appellent un rapport plus rigoureux au concept de patriotisme. Cela implique que le patriotisme soit analysé froidement, loin des mobilisations populaires et éphémères. Fichte l'a fait, lui qui, selon Heinrich Von Treitschke, a eu pour souci la reconstruction (controversée, du reste, en ce qu'elle n'évite pas l'écueil de la guerre et du bain de sang) de sa patrie au prix de mille et une dénonciations : «*indifférence au cours du monde de sa bien aimée, compromis avec l'ennemi, subterfuges de la couardise*»¹² sont tour à tour dénoncés.

Ce n'est pas pour autant, au risque de reproduire les thèses provincialistes que regorgent certains de ses écrits, que Fichte soit forcément la bonne porte d'entrée dans la théorie du patriotisme. Fichte n'a pu cacher, en effet, ses préférences *prussiennes*¹³ dans le contexte des guerres de son époque, même si *Marc Maesschalck*¹⁴ trouve des présupposés cosmopolitiques dans les positions fichtéennes sur le patriotisme. Au contraire, celui qui pose un regard froid et distancié sur le patriotisme, c'est, à première vue, Hegel. Il est également celui qui n'ignore pas, à la suite de *Platon*¹⁵, que l'ignorance du peuple perturbe assez gravement le principe de la souveraineté populaire. «*De manière générale, écrit-il, on a mis en circulation dans l'opinion une telle masse indicible de représentations et de locutions banales et fausses à propos du peuple, de la constitution et des états que ce serait peine perdue de vouloir les exposer, les discuter et les rectifier*»¹⁶.

B- L'ignorance du peuple

Comment admettre qu'un peuple, fort assimilable à une populace, dont l'opinion (le jugement) n'est guère constituée (argumentée), puisse s'engager effectivement (rationnellement) pour la patrie ?

Cette interrogation écarte, d'entrée, l'optimisme avec lequel Descartes traite les hommes qu'il présente comme des individus doués de raison. Elle écarte aussi une approche naturelle de la notion de peuple, celui-ci devant être plutôt constitué, éduqué et policé. Et, le gouvernement institué n'a de sens que pour réduire la fureur, la méchanceté, la sottise, l'inhumanité, la déraison, les préjugés de la populace afin de l'élever à la grandeur de peuple. Ainsi, c'est parce que le gouvernement est policé que ses membres le sont. Sous ce rapport, au-delà de l'ignorance dans laquelle le peuple lui-même pourrait se tenir par sa propre faute, sa propre passivité, le discours sur l'ignorance du peuple est à centrer sur le rôle

des gouvernants. Hegel les trouverait suffisamment cultivés et à même de se passer de l'aide des corporations c'est-à-dire des états (Stände) en tant que ceux-ci seraient le prolongement, sous la figure des députés, du peuple. Il fait comprendre que *«Savoir ce que l'on veut, et plus en encore savoir ce que veut la volonté qui est en soi et pour soi, la raison, est le fruit d'une connaissance et d'un discernement profonds, qui n'est précisément pas l'affaire du peuple»*¹⁷.

Peut-on suivre Hegel et poursuivre de la sorte un dessein (destin) autre que celui du peuple ? S'ils font partie du peuple, les gouvernants, précisément les fonctionnaires, quelque soit le niveau où Hegel les place, sont-ils autre chose que des moments d'un même mouvement?

C'est dire que la thèse de l'ignorance du peuple n'est en rien opposable qu'à un seul camp. Elle s'adresse aussi à ces fonctionnaires de rang supérieur que Hegel ne se lasse jamais de décrire fort admirablement, comme étant cette partie du peuple qui a le sens le plus profond de la nature des institutions et des besoins de l'État. Ainsi le peuple accède à la culture et au savoir parce que sa partie qui accède au rang de gouvernants le veut ainsi ; en retour, le peuple reste à l'état de populace, demeurant ainsi dans la sottise, quand la connaissance de ses dirigeants reste, suivant la typologie spinozienne des connaissances, au niveau de la connaissance du premier genre. Elle est celle de l'opinion, vulgaire et insensée. C'est donc en connaissance de cause qu'il faut s'adosser, avant de pénétrer l'état de chose qu'est le patriotisme, à Hegel. Il ne signale pas l'ignorance du peuple en vue d'en faire un fond de commerce pour des théories élitistes de la citoyenneté, mais plutôt pour situer le moment de la publicité (rationalité) des affaires de l'État.

II- HEGEL ET LA DISPOSITION D'ESPRIT PATRIOTIQUE

*«La disposition-d'esprit politique, (c'est-à-dire) de manière générale le patriotisme, en tant que certitude se tenant en vérité et en tant que vouloir devenu habitude, n'est qu'un résultat des institutions qui subsistent dans l'État, en tant que c'est en celui-ci que la rationalité est effectivement présente-là, tout comme elle reçoit sa mise en œuvre grâce à l'agir conforme à elles»*¹⁸.

Ce paragraphe est d'une double portée. Il ruine la thèse de l'engagement patriotique sans condition voire sans préparation, brandie notamment en Côte d'Ivoire aux heures chaudes de la crise militaro-politique

ouverte en septembre de 2002. Il met, en retour, clairement en avant l'idée qu'un État dont les institutions se rient de la rationalité, ne mérite guère d'être défendu au péril de la vie. Du point de vue hégélien, une institution est dite rationnelle lorsqu'elle est conforme à l'Idée, lorsqu'en elle la médiation de la volonté subjective et de la volonté objective est assurée ; réalisant de ce fait la vie éthique. Elle est ce moment de l'universalité vécue à l'échelle du particulier, moment qui libère et stimule le membre (la particularité) pour le combat de tous (la totalité) pour tous.

De la démonstration qui précède se trouve anticipée, par Hegel, l'idée d'un patriotisme constitutionnel que Habermas développe, aujourd'hui, dans le cadre des débats sur une identité allemande post-crise. Chez Hegel, ce qui n'est pas tout à fait le cas chez Habermas comme on le verra plus loin, le patriotisme est clairement fondé sur la rationalité des institutions de l'État d'où il tire son efficacité et son effectivité (*Wirklichkeit*).

Les institutions de l'État hégélien sont rationnelles en ce qu'elles sont la production et la reproduction de l'Idée ; leur défense par le patriote s'en trouve réglée, car ce dernier n'ayant pas à craindre d'être engagé dans un faux combat. Pour mieux marquer la pertinence d'un tel combat, Hegel précise que *«cette disposition-d'esprit est, de manière générale, la confiance (à savoir) la conscience de ce que mon intérêt substantiel et particulier est protégé et contenu dans l'intérêt et la fin d'un autre (ici, l'État) en tant que celui-ci est en rapport avec moi comme individu singulier, - ce en quoi précisément celui-ci n'est, immédiatement, pas un autre pour moi, et en quoi je suis libre dans cette conscience»*¹⁹.

A la lumière de ces précisions, il apparaît que le patriotisme est pensé comme une interprétation et une satisfaction réciproques des différents intérêts entre l'État et ses membres, ce qui rend, du coup, suspecte une mobilisation de type populaire. Pourquoi ? En tant qu'effet des institutions d'un État sur ses membres, le patriotisme est placé au cœur des aléas de la gestion étatique qui peut motiver comme démotiver les individus membres.

Même rationnel en soi et pour soi, l'État ne réussit pas toujours à obtenir l'adhésion de tous ; ceux qui se mobilisent aujourd'hui pour lui, pouvant passer demain pour ceux qui le combattent le plus. De plus, à l'échelon des intérêts, le jeu des intérêts particuliers et universels sur le front lisse de l'État est un jeu brisé et ridé, lorsqu'on ne peut pas ne pas admettre que

la société civile bourgeoise ne s'abandonne pas entièrement à l'État ; elle re-surgit et occupe la scène, surtout là où il y a des contrats économiques à passer. D'où l'importance des remarques au paragraphe 268 que nous citons : *«Par patriotisme, on entend fréquemment seulement l'aptitude à des sacrifices et à des actions extraordinaires (...). De même que les hommes sont fréquemment plutôt magnanimes que droits, de même ils se persuadent facilement de posséder ce patriotisme extraordinaire afin de s'épargner cette disposition-d'esprit véritable ou de s'excuser de son défaut»*²⁰. Hegel tourne en dérision ces patriotes extraordinaires qui ne sont en réalité que des patriotes de circonstances capables du meilleur comme du pire.

Dans une sorte de mélange des genres, le patriotisme est tiré par le bas et couvert d'un danger qui ne relève pas que de l'idéologie. L'acte patriotique, s'il peut se mesurer dans la démesure des forces et des énergies déployées, reste éminemment de l'ordre du construit et du cultivé. Qui construit quoi? Qui cultive quoi ? C'est l'État qui construit en chacun de ses membres, fait cultiver en tous l'amour de la patrie, avant qu'elle ne devienne habitude, spontanéité. Il faut, du reste, mettre en garde tous les gouvernants (et tous ceux qui pensent comme eux) à propos d'un patriotisme "innée" qui tomberait du ciel et de l'immobilisme dans lequel ils se réfugieraient en ne faisant rien pour l'asseoir. Car si *«On peut bien exhorter le peuple à des actions patriotiques dans un régime de contrainte, ces actions ne seront pas vertueuses pour autant, elles relèveront, fait remarquer Fleischmann, de cette "zoologie humaine" dont Hegel ne cessait de se moquer»*²¹.

Il n'y a, par conséquent, pas lieu de s'illusionner sur un patriotisme mythique et mystificateur. Au contraire, le patriotisme est historique et a sa source dans l'ordre juridique (rationnel et légitime) qui en constitue le ciment et le ferment. D'où l'idée d'un couplage historique et juridique en vue d'un patriotisme constitutionnel vécu en connaissance de cause et pour le compte de l'effectivité du contenu universel de l'État-nation démocratique.

III- PATRIOTISME CONSTITUTIONNEL ET ADHÉSION COUTUMIÈRE À LA CONSTITUTION

A- Excursus : les Us et Coutumes dans les tribus africaines : l'exemple de la tribu Baoulé²²

Ce pan de notre discours peut paraître d'une occurrence brutale. En réalité, il a une portée propédeutique. Il n'est pas là et il n'est pas écrit à l'encontre de ceux qu'on accuse, à tort ou à raison, d'avoir dévitalisé

les Us et Coutumes : les Blancs. La figure du Blanc, le colonisateur, cisaille le rapport de l'ancien peuple colonisé à l'ancien colonisateur et ce faisant, détruit les raisons sans doute valables qui peuvent exister et justifier le retour aux sources. Même largement taries, les sources, à savoir les Us et Coutumes, restent dignes d'intérêt en ce qu'elles permettent d'explicitier le discours et le geste des discours imperméables à la modernité, discours qui semblent ne pas craindre les contradictions et les apories inévitables dans un contexte post-traditionnel. Vouloir, par exemple, rédiger une constitution Baoulé ou *N'zema*²³ relève-t-il d'une simple démarche anthropologique ou signale-t-il l'échec de l'État-nation ?

En premier lieu, l'on peut soutenir que c'est un abus de langage que de parler, par exemple, d'une constitution Baoulé, car il ne peut s'agir que d'un catalogue de coutumes propres à ce peuple (tribu). En plus, par définition, la constitution se pense par rapport à un État souverain, et non par rapport à un groupe tribal, fût-il organisé en royauté comme les peuple Baoulé et N'zema. Il s'agit, il faut l'admettre, d'un simple exercice scientifique qui ne remet pas en cause l'appartenance et la fidélité desdits peuples à l'État moderne africain, ici l'État moderne ivoirien.

En second lieu, le projet d'élaborer une constitution pour un peuple particulier peut, alors que celle-ci (la constitution) s'ordonne au nom du Peuple, paraître un acte d'ignorance doublée de défiance. Si la défiance devrait l'emporter sur l'ignorance, alors le contrat social (moderne) originaire passé entre les peuples concernés s'affaîsserait.

Au-delà des conjectures, c'est la place centrale qu'occupe l'idée de constitution qui est mise ainsi en évidence, y compris ses mésinterprétations, ses détournements, ses manipulations. Selon une acception bien simple, la constitution est l'âme du peuple et tout peuple qui a une âme devrait pouvoir en être pourvu ; le reste étant une question de mise en forme scripturaire et juridique, moins évidente pour les peuples de l'oralité comme ceux des sociétés traditionnelles ivoiriennes. Or, il faut sortir des discours lapidaires sur la constitution, car après la conférence de Berlin en vue du dépeçage et du partage des territoires coloniaux, « *le sextant, le compas, la règles* »²⁴ ont, comme l'écrit Senghor dans Chaka, fait leur travail. Que les N'zema se retrouvent aussi bien en Côte d'Ivoire qu'au Ghana, que les Baoulé aient quitté contre leur gré le Ghana pour la Côte d'Ivoire en sont largement des preuves. Dans ces conditions, l'âme de cette patrie que voudraient

chercher à sauver les N'zema ou les Baoulé, en la posant dans une constitution, est vagabonde et trouée ; sa reconstitution relevant d'une historiographie inévitablement controversée. Mais à l'échelle de la patrie moderne où l'âme du Peuple n'est ni donnée ni naturelle, mais projetée dans l'idéal constitutionnel, l'on se retrouve en face d'un renversement terrifiant : l'âme du Peuple n'est pas connue d'avance et ne se découvre pas uniquement dans les Us et Coutumes, car en cette matière jouent, certes, la réalité historique, mais davantage l'abstraction. En effet, explique Dufour commentant le patriotisme constitutionnel proposé par Habermas, *«L'État constitutionnel n'aurait sans doute pas pu se développer sans qu'un processus socio-culturel ne favorise la diffusion d'une conscience nationale reposant sur le partage d'un legs de souvenirs communs et un sentiment de solidarité traversant les différentes classes sociales au sein du cadre de l'État national. Toutefois, fait-il remarquer, c'est avec le passage du droit des sujets au droit des personnes et de la souveraineté royale à la souveraineté populaire que se forment les institutions garantissant l'autonomie politique et privée au fondement de l'idéal républicain»*²⁵.

C'est dire qu'il revient ultimement aux peuples Baoulé, N'zema, etc. de faire l'économie des pratiques coutumières pouvant entrer en collision avec la constitution des États modernes ivoirien, ghanéen, etc. faute de quoi ils y seront contraints par toutes les ressources (légalles et légitimes) des constitutions respectives. Celles-ci, en tant que fédération et intégration sans volonté explicitement (ce qui aurait supposé des consultations référendaires multiples) manifestée d'intégration, ne sont pas sans être exposées au démenti et à la désobéissance des tenants de pouvoirs traditionnels concurrentiels.

Dans un tel environnement, le transfert d'un concept comme le patriotisme constitutionnel du lieu où il a été développé par Habermas en contribution aux débats sur l'identité allemande post-crise, vers un autre lieu, la Côte d'Ivoire, donne irrémédiablement lieu à des soupçons d'inefficacité. Or qu'il s'agisse de l'identité allemande, de l'identité française, de l'identité ivoirienne, ce qui est en jeu est la volonté, après les péripéties de l'histoire interne et externe, de vivre ensemble, et ce faisant de tourner la page des nations de peuples pour qu'adviennent, se tissent et s'enracinent des nations de citoyens.

B- La nation de citoyens : objet et sujet du patriotisme constitutionnel

Le patriotisme constitutionnel ne s'adresse guère à une nation de

peuple, tel que décrit à la page 72 de *L'Intégration républicaine*, à savoir des tribus de « *païens, de sauvages, de barbares* »²⁶. En effet, rapporté à des origines tribales, le peuple se voit obstrué les voies de la modernité politique caractérisée par le multiculturalisme et les concurrences de toute sorte (de foi, de légitimité, etc.). Le patriotisme constitutionnel est, au contraire, le discours philosophique de la modernité (politique) en direction de tous les citoyens, sans considération de temps ni de lieu. Sous ce rapport, il ne serait pas moins erroné de faire du patriotisme constitutionnel une spécificité allemande défendue par Habermas. Certes, comme le souligne *Dufour*²⁷, Habermas est le stimulateur du débat en République Fédérale d'Allemagne d'alors, portant sur le traitement de l'ère nazie dans l'historiographie allemande. Il s'agit, explique-t-il, d'une véritable *Historikerstreit* qui ne connut pratiquement pas de répit avant le dénouement de la réunification allemande.

C'est dans ce contexte houleux donc, où s'affrontèrent des conceptions de l'identité collective rivales que Habermas fut, pour sa part, amené à défendre la théorie du patriotisme constitutionnel. Elle se décline essentiellement sur les valeurs d'autonomie publique et privée au fondement de l'idéal républicain fondé, lui-même, sur l'universalisme de la démocratie et des droits de l'homme. Qu'est-ce à dire ? Pour mieux appréhender la signification des termes en jeu, il importe de les ramener à l'unité de sens formée par les deux notions principales, que sont la constitution et les droits de l'homme. Chez Habermas, la constitution est de texture démocratique et le lien interne entre celle-ci et les droits de l'homme, ne souffre d'aucune discussion. Autrement dit, parce que démocratique, la constitution (les lois organiques ou substantielles de l'État) reconnaît les droits de l'homme (les droits et libertés reconnus à la personne humaine depuis 1789 et repris en 1948 par la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen de l'ONU). Encadrés et stimulés par de telles constitutions et déclarations, le républicanisme et le patriotisme apparaissent, à première vue, comme des courants fédérateurs d'énergie universalistes. En d'autres termes, les droits de l'homme et la démocratie affectent ou devraient affecter positivement le républicanisme et le patriotisme. Mais à lire Habermas, lecture attestée par les constats empiriques sur les dérives nationalitaires, des formes d'expression anthropologique étroite du nationalisme et du patriotisme existent et sont à corriger par les versions républicaines des engagements du même type. Pour être plus précis, il peut y avoir en lieu et place des nationalistes et des patriotes convaincus de l'unique beauté de leur race, de leur langue et de leur

sol, des nationalistes et des patriotes républicains ; ces derniers étant caractérisés par l'interprétation universaliste qu'ils font de leurs traits culturels et anthropologiques, interprétation vers laquelle la constitution démocratique et les droits de l'homme portent absolument.

Si les premiers mouvements patriotiques et nationalistes restent la marque *«d'une identité culturelle intégrante fondée, comme le décrivent Michael Hardt et Antonio Negri, sur une continuité biologique, des relations de sang, une continuité spatiale du paysage et une communauté linguistique»*²⁸, ceux qui sont, aujourd'hui, défendus minorent ces aspects au profit d'une autonomie nationale assise sur des valeurs communes certes particulières mais universelles. Il s'ensuit que s'il procède des mêmes traits que le sentiment national, l'esprit républicain arrive, cependant, à une appropriation consciente de ces traits et, partant, parvient à s'en émanciper sans pour autant remettre en cause la cohésion nationale : *«L'autonomie nationale et l'affirmation de soi collective vis-à-vis des nations étrangères peuvent se comprendre comme un type collectiviste de liberté. Cette liberté nationale ne coïncide pas avec la liberté authentiquement politique des citoyens à l'intérieur de leur État. C'est pourquoi la compréhension moderne de cette liberté républicaine doit à son tour s'émanciper de ce qui lui a donné naissance : la conscience de la liberté nationale. Le lien étroit entre ethnos et demos n'était qu'un passage»*²⁹.

Ici, il s'agit de penser la liberté nationale autant que la conscience de l'autonomie collective dans la médiation du droit international, droit en vertu duquel l'autonomie des États-nations est d'égale valeur non seulement, mais aussi en vertu duquel l'affirmation des libertés nationales doit se faire dans le respect des libertés concurrentes. L'une des conséquences majeures à en tirer est le renouvellement du corps politique national sous la bannière d'un nouvel opérateur, le droit ; l'ancien étant l'ethnos. C'est par le droit, produit de la démocratie et des droits de l'homme, que peut être combattu et réduit, ce que Lazare-Marcellin Poamé qualifie de *«nationalismes (étroits)»*³⁰.

Lecteur avisé des textes de Habermas, L-M. Poamé note en ce sens que *«le sentiment nationaliste, s'il doit encore exister, ne sera lié à une nation particulière mais aux principes universels qui sous-tendent la démocratie et l'État de droit»*³¹. Sont ainsi couplés le sentiment national et la ferveur patriotique avec les lois universelles de l'État de droit. Elles prescrivent entre autres exigences, le droit à la vie, la liberté de circulation et la liberté d'opinion. Et, de cette façon, l'on sort d'une

identité politique grisée par une historiographie de complaisance ou par la simple fierté provinciale, pour satisfaire aux exigences d'une identité politique «*dégrisée*»³² en ce qu'elle «*rompt avec l'arrière plan d'un passé centré sur l'histoire nationale*»³³. Est-ce pour faire amende honorable à toute la littérature critique de l'ère nazie que Habermas se met dans cette posture ou s'agit-il d'une position défendue en regard des enjeux du nouveau monde ?

C- La nation de citoyens ivoiriens à l'épreuve du patriotisme constitutionnel

A la question de savoir si Habermas cherche, en élaborant le patriotisme constitutionnel, à valider simplement la littérature critique de l'ère nazie ou recherche un paradigme à la hauteur des enjeux du nouveau monde, la réponse s'adosse à la seconde hypothèse. Mais ce qui fait pencher davantage vers celle-ci est qu'en appliquant à d'autres pays, à d'autres lieux, notamment à la Côte d'Ivoire, le paradigme habermassien, le *Verfassungspatriotismus*, tel qu'accordé à l'universalité, laisse entrevoir qu'il peut aider à stabiliser un monde post-traditionnel voire post-national largement ébranlé dans ses fondements. Cela dit, nous devons tout de même prendre soin de respecter les particularités qui n'excluent pas les universalités. De la sorte, bien qu'il accepte le caractère particulier (national) de la constitution, Habermas définit sans crainte de contradiction, le citoyen comme citoyen du monde. L'expression n'est pas nouvelle ; Kant l'employait déjà dans le cadre du cosmopolitisme des *Aufklärer*, pour insister sur le droit des gens à circuler librement, à voyager, à aller vers de nouvelles frontières, à réaliser, en un mot, l'Humanité.

Dans l'*Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*³⁴, Kant défend, en effet, l'idée d'une société universelle et pacifique arrimée à une constitution civile parfaitement juste et animée par des citoyens du monde. Mais aujourd'hui, l'expression «*citoyen du monde*» est devenue moins romantique qu'elle ne l'était, il y a deux siècles. Sous la plume de Habermas, son contenu renvoie aux volontaires des sociétés citoyennes qui parcourent villes, capitales, États, continents, donc le monde, pour, par exemple, se faire l'écho des droits de l'homme, là où ils sont bafoués ou pour prendre part aux luttes sociales lorsque le potentiel de résistance tarde à s'affirmer. Car, comme le relève bien Habermas : «*Le contact avec le destin de personnes privées de leur droit, la confrontation quasi physique des autochtones avec des formes de vie, des religions déclenchent certainement des réactions de défense ;*

*mais ces expériences donnent aussi une impulsion aux apprentissages, à la perception que l'on a des privilèges attachés à sa propre situation ; elles supposent qu'on s'oblige à relativiser ses propres formes de vie et requièrent qu'on prenne au sérieux les fondements universalistes de sa propre tradition*³⁵.

De ce qui précède, il ressort que l'ouverture du concept de citoyen est une nouvelle exigence qui place irrémédiablement le républicanisme au cœur du patriotisme constitutionnel aux antipodes du patriotisme tout court dont la connotation militante, telle que vécue en Côte d'Ivoire, est à la fois son puissant ferment et son pire ennemi.

C'est donc dire que prendre au sérieux les fondements universalistes de sa propre tradition consiste, avant tout, à tourner le dos à un patriotisme militant qui comme tel, retombe dans les pièges (terreur, xénophobie, irrédentisme, terrorisme, etc.) du nationalisme étroit. Cela consiste, par la suite, à regarder sa tradition, par extension sa culture, non pas dans les prismes du particularisme et du nombrilisme, mais plutôt dans le sens de l'ouverture aux mondes. Et, la Côte d'Ivoire devrait pouvoir y trouver son compte, puisqu'elle n'échappe pas au tableau de la société moderne peint par Habermas. Au milieu de réfugiés, de déplacés, de querelles, ses citoyens font, eux aussi, l'expérience de tels fondements en vertu desquels l'hospitalité et la *tolérance*³⁶, en résonance dans les droits de l'homme, sont prescrites. Dans ce sens, la disposition à s'identifier avec l'ordre politique et les principes de la Loi fondamentale, à savoir le patriotisme constitutionnel, est à considérer entre les mains des ivoiriens comme ce qui pourrait les obliger à cultiver un ordre démocratique et civique, dans lequel ils assumeront leur propre histoire (la crise actuelle en est un pan) de même que l'histoire du monde, en résonance notamment dans le *droit international*³⁷ (incarné par l'ONU) et dans la mondialisation conduite (par les capitaux et les médias).

CONCLUSION

Alors que l'actualité ivoirienne bruit du mot patriotisme, nous avons choisi de l'interroger à partir d'un horizon tout autre que celui de la Côte d'Ivoire. Fichte, Hegel, Habermas parlent d'un sol, l'Europe, et sont chacun au cœur d'une séquence historique de ce continent. Le patriotisme germano-prussien a donné des idées à Fichte et Hegel ; il en a donné également à Habermas pour qui, cependant, *«le contenu universaliste d'une forme de patriotisme qui se cristallise autour de l'État démocratique constitutionnel ne doit plus être rapporté aux continuités*

victorieuses³⁸. Au lieu de cela, c'est «l'idée abstraite d'universalisation de la démocratie et des droits de l'homme, qui constitue le matériau solide sur lequel vient se réfracter le rayonnement des traditions nationales - du langage, des traditions et de l'histoire de chaque nation propre³⁹. Aussi, l'histoire propre de la Côte d'Ivoire ne saurait être abandonnée au sort d'un patriotisme à l'ivoirienne, à ses avatars (de jeunes et de "vieux" patriotes). Au contraire, elle peut et devrait vivre, elle aussi, de l'idée abstraite d'universalisation de la démocratie et des droits de l'homme ; idée qui protège contre les extrémismes, les particularismes, les traditionalismes, etc. Elle devra surtout «éviter l'écueil du nationalisme ethnolinguistique ou l'ethnonationalisme à base raciale et biologique qui ferait référence à un cosmos tribal cohérent⁴⁰.

Et, parce qu'elle revendique doublement la démocratie et les droits de l'homme, et pas autre chose, la Côte d'Ivoire vit les ambiguïtés de l'engagement patriotique comme ce qui est qui ne devrait pas être, qu'il faut conjurer, non par la coupure de la racine universaliste de l'être-au-monde des ivoiriens, mais par le patriotisme constitutionnel, qui, en définitive, ne peut se déployer véritablement qu'une fois que «la culture et la politique de l'État se sont plus fortement différenciées qu'elles ne le sont dans l'État national de première facture ⁴¹, aujourd'hui dépassée ou à dépasser absolument.

L'effort de l'ivoirien patriote, s'il faut encore utiliser un tel prédicat, reviendrait à s'engager en vue du relèvement de l'humanité. Aussi importe-t-il de tourner le dos à une lecture fataliste de la situation ivoirienne, au profit d'une lecture dynamique, qui reconnaît une identité nationale ivoirienne qu'elle sait *abstraite*⁴², les naturalisations (anthropologisations) abusives et les manipulations grossières de celle-ci pouvant être les failles dans lesquelles peuvent trouver à se loger les rébellions, les tentations de rédiger des constitutions Baoulé, N'zema et toutes les autres formes d'expressions problématiques du rapport d'appartenance à une «nation une et indivisible⁴³.

BIBLIOGRAPHIE

- Birnbaum (P.), «Le retour d'Ernest Renan» in *Critique*, N° 697-698, Paris, Minuit, 2005.
 Dadié (Bernard), *Légendes et Poèmes*, Paris, Serghers, «Légendes africaines», 1973.
 Dufour (F. G.), *Patriotisme constitutionnel et nationalisme sur Jürgen Habermas*, Québec, Liber, 2001.
 Fichte (Johann Gottlieb), *Discours à la nation allemande*, Paris, Imprimerie nationale,

- 1992, Trad. A. Renaut.
- Fleischmann (E.), *Philosophie politique de Hegel sous forme d'un commentaire des Principes de la philosophie du droit*, Paris, Gallimard, 1992.
- Habermas (Jürgen), *L'intégration républicaine*, Paris, Fayard, 1998, Essais de théorie politique, Trad. R. Rochlitz.
- Habermas (Jürgen), «Conscience historique et identité post-traditionnelle» in *Ecrits politiques*, Paris, Flammarion, 1990, Trad. C. Bouchindhomme et R. Rochlitz.
- Hegel (Goerg Wilhelm Friedrich), *Principes de la philosophie du droit*, Paris, P.U.F., 2003, Trad. J.-F. Kervégan.
- Konaté (Yacouba), «Fondations de l'État-nation ivoirien» in *Communications sur Eléments pour une théorie de la nation*, N°45, Paris, Seuil, 1987.
- Loucou (Jean-Noël) et Ligres (François), *La Reine Pokou, fondatrice du royaume baoulé*, Dakar, MEA, 1978.
- Maeschalck (Marc), «Fichte et la question nationale» in *Archives de Philosophie*, juillet/ septembre 1996.
- Niamkey (Koffi Robert), «Histoire des ethnies et historicité de la Côte d'Ivoire» in *Racines*, Revue culturelle africaine, N°3, Abidjan, Neter, 1998.
- Poamé (Lazare-Marcellin), «La démocratie comme marche philosophique de l'humanité» in *Le Korè*, Revue ivoirienne de Philosophie et de Culture, N°30, Abidjan, PUCI, 2000.
- Senghor (Léopold Sédar), «Chaka» in *Poèmes*, Paris, Seuil, 1990.
- Sery (Bailly), *Ne pas perdre le Nord*, Abidjan, EDUCI «Collection Mémoires et Documents», 2005.
- Treitschke (Heinrich Von), «Fichte et l'identité allemande» in *Revue française des idées politiques*, N°14, 2ème semestre 2001, Paris, Picard, 2001.

NOTES DE BAS DE PAGE

- 1- Qualificatif dérivé du substantif «Côte d'Ivoire», qui qualifie ce qui est de cet État (démocratique) de l'Afrique de l'ouest. Indépendant, depuis août 1960, cet État, au cœur d'une crise militaro-politique déclenchée en septembre 2002, passe pour être un corps politique instable depuis le coup d'État de décembre 1999 et les nombreuses tentatives de coup d'État notamment de janvier et décembre de l'année 2006.
- 2- Elle rappelle la volonté générale développée par Jean-Jacques Rousseau dans *Du Contrat social*, Paris, 10/18, 1963 ; elle culmine dans cette assertion qu'on peut découvrir à la page 61: «trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant».
- 3- Fichte (Johann Gottlieb), *Discours à la nation allemande*, Paris, Imprimerie

- nationale, 1992, Trad. A. Renaut.
- 4- Jean-François Kervégan fait cette mise au point dans la présentation du texte de Heinrich Von Treitschke, intitulé «Fichte et l'identité allemande» in *Revue française des idées politiques*, N°14, 2ème semestre 2001, Paris, Picard, 2001, p. 380.
 - 5- A lire le Petit Robert, est sérieux ce qui ne peut prêter à rire ou être estimé sans conséquence. C'est aussi ce qui mérite considération. Ici, le peuple est ce qui mérite considération et respect, à la différence de la foule, notamment, de la populace amusante, débauchée, débridée, etc.
 - 6- Il ne faut pas s'égarer sur la piste du concept qui connaît par moments, un usage par défaut, précisément lorsqu'on lui associe le pays, l'État et la nation en tant qu'il désigne le nom affectif de ceux-là.
 - 7- Chez Fichte et Hegel, le patriotisme et le nationalisme connaissent une vie de couple avec une forte teneur raciale, alors que chez Renan et Habermas, les deux termes sont quasiment découplés et remariés au républicanisme, arrivant ainsi à tourner le dos à l'enfermement et à la xénophobie. Rapporté à la vertu républicaine, le patriotisme ouvre la voie à la communauté d'intérêts publics et privés au détriment des communautés de sang et de race.
 - 8- Fichte (Johann Gottlieb), *Discours à la nation allemande*, Paris, Imprimerie nationale, 1992, Trad. A. Renaut, p. 219.
 - 9- Yacouba Konaté semble dire qu'il ne faut pas se méprendre sur l'idée, fort répandue, selon laquelle la coupure géographique signifierait la coupure des liens ombilicaux (ancestraux, coutumiers, etc.) entre la Côte d'Ivoire et les pays limitrophes.
 - 10- Konaté (Yacouba), «Fondations de l'État-nation ivoirien» in *Communications sur Eléments pour une théorie de la nation*, Paris, Seuil, 1987, p. 182.
 - 11- Konaté (Yacouba), «Fondations de l'État-nation ivoirien», p. 182.
 - 12- Treitschke (Heinrich Von), «Fichte et l'identité allemande» in *Revue française des idées politiques*, N°14, 2ème semestre 2001, Paris, Picard, 2001, p. 406.
 - 13- À lire Treitschke, dès avant la bataille d'Iéna, Fichte s'était proposé d'accompagner la marche de l'armée en qualité de prédicateur laïc et d'orateur, d'ambassadeur de la science et du talent, pour faire connaître le caractère du guerrier.
 - 14- Maesschalck (Marc), «Fichte et la question nationale» in *Archives de Philosophie*, juillet/septembre 1996.
 - 15- Platon définit le peuple comme pléthos ; cette multitude serait incapable de choix rationnel et raisonnable ; foule ou multitude au nom de laquelle Socrate, son Maître, est condamné à mort. Le peuple athénien qui se rend coupable ainsi d'une telle horreur est précisément ce démos qui ne sait pas ce que le logos veut.
 - 16- Hegel (Goerg Wilhelm Friedrich), *Principes de la philosophie du droit*, § 301, Paris, PUF, 2003, Trad. J.-F. Kervégan, p. 398.
 - 17- Hegel (Goerg Wilhelm Friedrich), *Principes de la philosophie du droit*, p.

- 399.
- 18- Hegel (Goerg Wilhelm Friedrich), *Principes de la philosophie du droit*, § 268, pp. 349-350.
 - 19- Hegel (Goerg Wilhelm Friedrich), *Principes de la philosophie du droit*, § 268, p. 350.
 - 20- *Ibidem*.
 - 21- Fleischmann (E.), *Philosophie politique de Hegel sous forme d'un commentaire des Principes de la philosophie du droit*, Paris, Gallimard, 1992, p. 272.
 - 22- A lire Dadié (Bernard), *Légendes et Poèmes*, Paris, Serghers, «Légendes africaines», 1973, Loucou (Jean-Noël), Ligres (François), *La Reine Pokou, fondatrice du royaume baoulé*, Dakar, MEA, 1978, jadis tribu prospère dans un royaume d'abondance, le Baoulé passe pour être, sous l'érosion de sa propre histoire, de la colonisation et de la modernité post-coloniale, une ethnie parmi tant d'autres. Bernard B. Dadié s'en fait précisément l'écho, lorsqu'il rappelle la légende d'Abla Pokou, dans *Légendes et Poèmes*.
 - 23- Le peuple N'zema vivant principalement dans la ville de Grand-Bassam en Côte d'Ivoire, se retrouve aussi au Ghana voisin. Et, l'Abyssas, révélatrice de son identité et d'un pan de ses rites, ses us et coutumes, lui vaut d'être fréquenté et étudié.
 - 24- Senghor (Léopold Sédar), «Chaka» in *Poèmes*, Paris, Seuil, 1990, p. 112. Le vers cité chante ceci : «Ils débarquent, avec des règles, des équerres, des compas, des sextants ; l'épiderme blanc ; les yeux clairs, la parole nue et la bouche mince ; le tonnerre sur leurs navires».
 - 25- Dufour (F. G.), *Patriotisme constitutionnel et nationalisme sur Jürgen Habermas*, Québec, Liber, 2001, p. 109.
 - 26- Habermas (Jürgen), «Citoyenneté et identité nationale» in L'intégration républicaine, *Essais de théorie politique*, Paris, Fayard, 1998, Trad. R. Rochlitz, pp. 72-73.
 - 27- Dufour (F. G.), *Patriotisme constitutionnel et nationalisme sur Jürgen Habermas*, Québec, Liber, 2001.
 - 28- Hardt (Michael), Negri (Antonio), *Empire*, Paris, 10/18, 2004, Trad. Canal Denis-Armand, p. 131.
 - 29- Habermas (Jürgen), *L'Intégration républicaine*, pp. 71-72.
 - 30- Poamé, (Lazare-Marcellin), «La démocratie comme marche philosophique de l'humanité» in *Le Korè*, Revue ivoirienne de Philosophie et de Culture, N°30, Abidjan, PUCI, 2000, p. 67.
 - 31- *Ibidem*.
 - 32- Habermas (Jürgen), «Conscience historique et identité post-traditionnelle» in *Ecrits politiques*, p. 303.
 - 33- *Ibidem*.
 - 34- Kant (Emmanuel), *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, Paris, Nathan, 1994, Trad. J. Laffitte.

- 35- Habermas (Jürgen), «Conscience historique et identité post-traditionnelle» in *Ecrits politiques*, p. 305.
- 36- Lire à ce sujet Walzer (Michael), *Traité sur la tolérance*, Paris, Gallimard, 1998, Trad. C. Hutner, 181 p.
- 37- Lire sur ce point précis Koskenniemi (Martti) son ouvrage *La politique du droit international* paru en 2006 aux éditions Pedone «étant une pierre jetée dans le jardin de l'ONU, devenu quasiment une caisse de résonance de la politique des États-Unis. Et Dieu seul sait combien de fois les résolutions de l'Organisation des Nations Unies ont été dénoncées, à tort ou à raison, par les jeunes patriotes notamment, dans les rues d'Abidjan et dans celles des villes de l'intérieur de la Côte d'Ivoire sous contrôle gouvernemental» dans .
- 38- Habermas (Jürgen), «Conscience historique et identité post-traditionnelle» in *Ecrits politiques*, p. 304